

RAPPORT N°219 DE SOS-TORTURE/BURUNDI PUBLIE LE 22 FÉVRIER 2020

Ce rapport de SOS-Torture/Burundi couvre la période du 15 au 22 au février 2020 concernant les cas de violations et atteintes aux droits de l'homme au Burundi.

Au moins trois (3) personnes ont été assassinées au cours de la période dans différentes localités. Une autre victime a échappé de justesse à une attaque à la grenade, tandis qu'un jeune homme est victime de disparition forcée depuis son enlèvement par des hommes en tenue de la police burundaise.

Le rapport évoque également les agressions violentes des membres de la milice imbonerakure visant des opposants.

1. Atteintes au droit à la vie et à l'intégrité physique

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert flottant dans les eaux du lac Tanganyika au port de pêche de Rumonge, commune et province Rumonge (sud-ouest du pays) le 17 février 2020. Des témoins rapportent que la victime, qui portait des traces d'un violent coup à la tête, n'a pas été identifiée.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a pas identifié les auteurs de cet assassinat, ni les circonstances de celui-ci. Les responsables administratifs locaux ont ordonné l'enterrement de la victime, sans permettre son identification éventuelle.

- Des individus non identifiés ont tenté d'assassiner Anésie Nibizi à son domicile sur la colline Mugina, commune Mugina, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 18 février 2020 dans la soirée. Des proches rapportent que les auteurs de l'attaque ont lancé une grenade.

Sos-Torture/Burundi note que Mme Nibizi a été blessée et acheminée dans un centre de santé. La police de Mugina n'a identifié aucun suspect à ce jour.

- Des individus en tenue de la police burundaise ont enlevé Jules Negamiye dans la zone Rohero, commune Mukaza (centre de la ville de Bujumbura) le 19 février 2020. Des proches rapportent que la victime est un jeune homme qui travaillait dans un restaurant chinois de l'ancienne capitale.

Sos-Torture/Burundi note un enlèvement et un risque d'exécution de la victime suite à cette disparition forcée.



Jules Negamiye, enlevé par des hommes en tenue de la police

- Des individus armés ont abattu Consolate Havyarimana devant son domicile au quartier Kizingwe, zone Kanyosha, commune Muha (sud de la ville de Bujumbura) le 20 février 2020 dans la soirée. Des proches rapportent que la victime était la responsable de la ligue des femmes du parti au pouvoir CNDD-FDD dans le quartier.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a appréhendé aucun suspect à ce jour. Il y a une crainte que cet assassinat ne soit lié à des mobiles politiques.



Mme Consolate Havyarimana, leader local du parti au pouvoir abattue devant chez elle.

- Des individus non identifiés ont assassiné un homme dont le corps a été découvert sur la colline Mparambo II, commune Rugombo, province Cibitoke (nord-ouest du pays) le 21 février 2020. Des témoins rapportent que la victime, non identifiée, a été décapitée par ses bourreaux.

Sos-Torture/Burundi note que la police n'a identifié aucun suspect à ce jour. Des agents de la police ont embarqué le corps à la hâte vers une destination inconnue.

2. Atteintes au droit à la liberté et à la sécurité physique

- Des membres de la milice imbonerakure ont attaqué le domicile de Thaddée Nahimana sur la colline Rwerambere, commune Gisuru, province Ruyigi (Est du pays) le 16 février 2020. Des proches rapportent qu'ils l'ont ensuite grièvement tabassé.

Sos-Torture/Burundi note la violence de l'attaque et les blessures subies par la victime qui ont entraîné son hospitalisation. Des proches rapportent en outre que M. Nahimana est membre du parti d'opposition CNL (Congrès National pour la

Liberté). Aucun des auteurs présumés de l'agression n'a été interpellé bien que la victime ait pu identifier un de ses bourreaux : un membre de la milice imbonerakure nommé Évariste Manirakiza.

- Un membre de la milice imbonerakure nommé Niyonzima a attaqué et blessé Éric Sabumuremyi (42 ans) sur la colline Kigina, zone Murungurira, commune Ntega, province Kirundo (nord du pays) le 20 février 2020. Des témoins rapportent que la victime a reçu un violent coup de machette sur le pied alors qu'elle se trouvait devant une boutique.

Sos-Torture/Burundi note la violence de l'agression qui a causé l'hospitalisation de M. Sabumuremyi. Des témoins rapportent en outre que la victime est membre du parti d'opposition CNL et qu'il a été menacé par le milicien avant d'être blessé à la machette.

SOS-Torture/Burundi a été initiée dans l'objectif d'informer l'opinion nationale et internationale sur les violations graves des droits de l'homme en cours au Burundi à travers des rapports de monitoring notamment sur la torture, les arrestations arbitraires, les disparitions forcées, les violences sexuelles et les exécutions sommaires.

Cette initiative d'informer sur les réalités du pays a fait suite au carnage d'une centaine de personnes tuées au cours de la journée du 11 décembre et celle du 12 décembre 2015 par des policiers et des militaires sous prétexte de poursuivre des rebelles qui venaient d'attaquer des camps militaires situées à la périphérie de la capitale.

Les zones touchées sont dites contestataires du troisième mandat du Président Nkurunziza à savoir Musaga, Mutakura, Cibitoke, Nyakabiga, Jabe, les deux dernières étant situées au centre de la Mairie de Bujumbura.